



Signature d'une convention portant sur la gestion du Fonds de garantie pour les start-ups

Une convention portant sur la gestion du Fonds de garantie pour les start-ups a été signée, lundi par le ministre des Finances et de Développement, de l'investissement et de la coopération internationale par intérim, Mohamed Ridha Chalghoum, le ministre des Technologies de la communication et de l'économie numérique, Anouar Maarouf, et le PDG de la Société Tunisienne de Garantie (Sotugar), Taher Htira.

La convention vise à renforcer le rôle des sociétés d'investissement dans l'accompagnement du capital des start-ups, dont le modèle économique repose sur l'innovation, notamment technologique. En vertu de cet accord, la Sotugar sera chargée de la gestion du fonds précité, afin de protéger les participations dans le capital des start-up.

La convention intervient en application de l'article 18 du Start-up Act, lequel prévoit le lancement d'un fonds pour garantir les participations des fonds communs de placement en capital de développement, des sociétés d'investissement à capital de développement, ou des fonds d'amorçage, dans le capital des start-up, et ce, conformément à la législation en vigueur.

Une deuxième convention a été signée, à cette occasion, entre le ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique et l'Instance Tunisienne de l'Investissement, dans le dessein de définir des mécanismes de coopération bilatérale, dans le cadre de la Start-up Act. L'objectif est d'assurer un encadrement adéquat des promoteurs dans le domaine de la messagerie électronique et d'échange d'expériences.

Source : African Manager